



**LETTRE SPÉCIALE | Juillet 2021**



## **Dysfonctionnements durant les élections départementales et régionales**

**De multiples dysfonctionnements ont entaché les élections départementales et régionales de juin 2021.**

En tant que membre de la commission des lois au Sénat, **Agnès CANAYER et les rapporteurs** ont souhaité faire toute la lumière sur l'ampleur de ces défaillances et leurs causes par le biais d'une mission d'information et d'une commission d'enquête.

Durant quatre semaines, avec plusieurs auditions publiques et en exploitant les documents dont elle a obtenu communication de la part de l'administration, des opérateurs privés et des élus locaux, elle tire des conclusions sans appel sur l'ensemble du processus de propagande électorale et **formule 12 recommandations pour garantir l'indispensable information des électeurs lors des prochains scrutins.**

**Fiasco sans précédent**, les sénateurs constatent que les chiffres et la variété des incidents dont il a été fait état, dans les jours qui ont suivi le premier comme le second tour des élections de juin 2021, ont été manifestement sous-estimés tant par le ministre de l'Intérieur que par les opérateurs chargés de la logistique électorale.

Aussi, **grâce à vos témoignages et afin d'éviter une reproduction de ce problème**, 12 recommandations ont été faites pour garantir l'indispensable information des électeurs lors des prochains scrutins.

Recommandation n° 1 : Inviter le ministère de l'intérieur à poursuivre les investigations sur les manquements des distributeurs, notamment de la société Adrexo, et à envisager le cas échéant la résiliation de l'accord-cadre dès cette année.

Recommandation n° 2 : Ne pas exclure, le cas échéant, l'attribution de tous les lots du marché à un même opérateur postal, sans pour autant lui octroyer un monopole ou le soustraire à toute mise en concurrence, ce qui serait contraire au droit européen.

Recommandation n° 3 : Revoir les critères de sélection des candidats au marché de la distribution des plis électoraux, pour donner la prépondérance aux moyens opérationnels.

Recommandation n° 4 : Mieux associer l'administration centrale du ministère de l'intérieur à la passation des marchés locaux de mise sous pli, et contrôler le volume des prestations confiées à chaque entreprise de routage au niveau national.

Recommandation n° 5 : Exclure toute dématérialisation intégrale de la propagande électorale.

Recommandation n° 6 : Afin de limiter le nombre de plis non distribués, mieux tirer parti des bases d'adresses des opérateurs postaux pour corriger le fichier des électeurs.

Recommandation n° 7 : Préciser et uniformiser les consignes de

distribution à donner aux agents.

Recommandation n° 8 : Préciser, dans les clauses du marché public, les exigences minimales de formation des agents chargés de la distribution.

Recommandation n° 9 : Améliorer les systèmes de reporting imposés aux opérateurs, afin de mettre fin aux discordances entre chiffres déclarés et constatés.

Recommandation n° 10 : Informer par tous moyens les électeurs de la publication en ligne des professions de foi des candidats.

Recommandation n° 11 : Permettre aux électeurs qui en feraient la demande expresse de ne recevoir la propagande électorale que sous format numérique.

Recommandation n° 12 : En cas de concomitance de deux élections générales, porter d'une à deux semaines le délai de l'entre-deux-tours.

À quelques mois d'échéances électorales majeures pour la vie démocratique de notre pays, il est urgent de prendre les mesures nécessaires pour que les défaillances constatées ne se reproduisent pas, **sous peine d'entacher la sincérité des scrutins, de détourner plus encore nos concitoyens des urnes et d'affaiblir la légitimité des élus.**

**Agnès CANAYER et les sénateurs membres de la commission des lois** resteront **vigilants** dans les prochains mois au bon déroulement des prochaines opérations électorales et au respect des recommandations

Retrouvez ci-joint l'essentiel du rapport sur le lien suivant :  
<http://www.senat.fr/rap/r20-785/r20-785-syn.pdf>



[agnescanayer.fr](http://agnescanayer.fr)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur la liste de diffusion du Sénateur de la Seine-Maritime Agnès CANAYER. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'informations merci de vous désinscrire :

[Se désinscrire](#)



© 2021 Agnès CANAYER Sénateur de la Seine-Maritime